

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2020

Monsieur le Maire ayant constaté l'existence du quorum ouvre la séance à 19 heures et désigné Mme DEVIN comme secrétaire de séance. Mme Devin procède à l'appel.

Sont Présents : Mr ROLLAND Thierry, Mme PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, Mr REFFAS Alain, Mme POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, Mr DEFFONTAINE Bernard, Mr FOUQUART Paul, Mme NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, Mr LEPERS Jean-Pascal, Mr JONVILLE Yves, Mme DEVIN Marlène, Mr DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, Mme BONNEEL Audrey, Mr LOBBEDEV Jean-Luc, Mme BALECH / CAMBRES Valérie, Mr LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, Mr D'HULST Thierry, Mme FLEUROUX/TORCK Stéphanie, Mr ESCANO Xavier, Mme VAN MULLEM Amandine

Sont représentés : Mr FAUCHILLE Patrice par Mr DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, Mme CARPENTIER Florine par Mme BONNELLE Audrey, Mme HARDY Nicole par Mme Nathalie NEUKERMANS.

Mr le Maire met aux voix le compte rendu de la séance du 24 mai 2020.

Mr D'Hulst demande pourquoi il n'y a pas adoption du compte rendu du Conseil de Décembre 2019. Mr le Maire répond qu'il n'y a eu changement de mandature des élus. Toutefois ce compte rendu a été affiché en Mairie dans les délais requis par le CGCT.

Le compte rendu de la séance du 24 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire passe la parole à Mr FOUQUART, adjoint aux finances, pour la présentation des délibérations à caractère budgétaire et financier.

Délibération N°1 : Approbation du compte de gestion 2019 du receveur municipal.

Mr FOUQUART expose le compte de gestion 2019 du trésorier public de l'Etat. Il comporte comme il se doit les mêmes identités de valeurs que le compte administratif 2019 de l'ordonnateur.

Ce compte de gestion est adopté par 21 voix (2 abstentions).

Délibération N° 2 : Approbation du compte administratif 2019.

Mr Fouquart rend compte des résultats, section par section, du compte administratif 2019 de la commune. Ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 348 615 € et un déficit d'investissement de 52 206 €. Ce déficit, très léger par rapport à la masse de crédits d'investissement s'explique par le décalage entre les dépenses d'équipement et certaines subventions encore attendues. Néanmoins, et cela doit être souligné, l'excédent de fonctionnement (348 615 €) prouve la bonne gestion des comptes dans la continuité des exercices précédents.

Conformément à la loi, Mr Le Maire sort de la salle au moment du vote et le premier adjoint, Mr Reffas, prend la présidence de l'assemblée délibérante.

Le compte administratif 2019 est adopté par 18 voix (4 abstentions).

Mr Le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Délibération N° 3 : Affectation du résultat 2019.

Mr Fouquart présente les affectations de résultats 2019 au budget 2020. L'excédent de fonctionnement sera affecté aux besoins d'investissement et le déficit d'investissement sera inscrit en dépenses de la section concernée.

La délibération est adoptée par 19 voix (4 abstentions).

Délibération N° 4 : Vote du budget primitif 2020.

Mr Fouquart expose le budget primitif 2020 de la commune. Une stabilité des dépenses de fonctionnement est actée par rapport au budget 2019.

En section investissement, un crédit de mesures nouvelles est inscrit de même que des restes à réaliser compte tenu d'opérations de grande envergure (comme la cantine scolaire) qui, par définition, nécessitent une pluriannualité de règlements.

Une présentation circonstanciée, chapitre par chapitre, est faite par Mr Fouquart.

Mr Escano intervient en évoquant un rallongement de 15 ans du niveau d'endettement de la commune compte tenu de l'emprunt contracté en 2019;

Mr Fouquart répond que le très modeste emprunt 2019 (à taux très bas de surcroît) ne saurait impacter le niveau d'endettement aussi fortement que le prétend Mr Escano et qu'il est à sa disposition pour lui étayer son raisonnement.

Mr Reffas complète le propos de Mr Fouquart en invitant les élus à se pencher sur les principaux indicateurs budgétaires qui figurent en premières pages du document budgétaire et vont dans le sens d'un faible impact du dernier emprunt sur l'endettement.

Le budget primitif 2020 est adopté par 19 voix (4 contre).

Délibération N° 5 : Bilan des acquisitions et cessions exercice 2019.

Mr Fouquart présente le bilan des cessions et acquisitions pour l'exercice 2019: il n'y a aucune cession ni acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 6 : Vote des taux des taxes communales année 2020.

Mr Fouquart soumet à l'appréciation des élus le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2020.

Mr le Maire rappelle qu'ils n'augmentent pas depuis la 6e année consécutive.

La délibération est adoptée par 22 voix (1 abstention)

Délibération N°7 : Tarifs publics à destination des usagers de la médiathèque.

Mr De Nanteuil, conseiller délégué, présente l'augmentation des tarifs de la médiathèque. L'inflation a été l'unité de mesure retenue (soit 0,8 %).

Le groupe d'opposition présente un amendement sur les conditions de ressources. Mr le Maire rappelle son attachement à la valeur des services publics rendus mais aussi au principe d'universalité, de mélange de toutes les classes sociales, ce qui empêche le recours aux critères sociaux qui enferment les enfants des mêmes milieux entre eux. L'amendement est rejeté par 19 voix (4 pour).

La délibération est approuvée par 19 voix (4 contre).

Délibération N°8 : Subvention au Willems Tennis Club.

Mme Devin, adjointe aux sports, expose le projet de délibération. Il s'agit d'un rattrapage sur subventions non perçues en 2018 et 2019.

Mr D'hulst interroge sur le fait que d'autres associations pourraient réclamer le même bénéfice.

Mr le Maire répond positivement si la requête est estimée légitime comme c'est le cas présentement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N°9 : **Subvention à l'association Am'n'Roses – Signature d'une convention**

Mr Le Maire expose le projet de délibération après avoir invité les deux représentantes de l'association Am'n' Roses à expliciter leur projet. Il s'agit d'une oeuvre humanitaire et pédagogique. Mr le Maire insiste sur le fait que la ville de Willems y apportera son soutien. Il demande aux représentantes de l'association de bien mettre en valeur notre commune en termes de communication. Les élus sont invités à poser leurs questions complémentaires aux deux invitées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 10 : **Soutien aux entreprises Willémoises victimes de la crise sanitaire.**

Mme Prouveur, adjointe aux affaires économiques, rend compte aux élus du conseil de la volonté de la commune d'aider les petites entreprises et petits commerces locaux qui ont été victimes des conséquences du Covid 19. Elle précise les critères qui seront retenus et les montants plafonds d'attribution de l'aide.

Mme Van Mullen interroge sur l'enveloppe budgétaire qui sera consacrée à l'opération .

Mme Prouveur répond que deux montants sont prévus (600 et 900 €) mais qu'il est difficile d' indiquer précisément à ce stade de la discussion la masse budgétaire totale car les entreprises concernées ne se sont pas encore toutes manifestées. Par conséquent, tous les dossiers ne sont pas encore étudiés.

Mr Escano demande si les très jeunes entreprises pourront être éventuellement attributaires.

Mr le Maire répond que oui si elles répondent aux critères retenus pour l'aide financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 11 : **Désignation des membres des commissions municipales.**

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer à 5 le nombre de membres des 6 commissions municipales consultatives (hors présidence) et d'élire ces membres . Il précise que l'élection doit se faire à bulletins secrets et à la proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal arrête le nombre de membres des 6 commissions à 5 (4 issus de la majorité, 1 de l'opposition) et il procède à l'élection desdits membres.

Délibération N° 12 : Protection fonctionnelle accordée à Mr le Maire.

Mr Le Maire sollicite le Conseil pour qu'il lui accorde la protection fonctionnelle suite à une plainte qu'il a déposée pour injures et diffamation.

Mr Escano s'interroge sur " la pertinence d'être si procédurier ".

Mr Le Maire répond que les oppositions se succèdent et se ressemblent puisque dans le précédent mandat la même remarque avait été formulée à l'occasion d'un fait de violence à l'encontre du Maire et de citoyens. Le Délinquant avait été condamné par la justice ! On ne peut pas laisser passer ce genre de comportement envers des élus. Il rappelle qu'il est prêt à accorder cette protection fonctionnelle à tout élu qui serait attaqué dans l'exercice de sa fonction, majorité et opposition comprises.

La délibération est adoptée par 19 voix (4 contre).

Délibération N° 13 : SIVU du Val de Marque : désignation des représentants au Conseil Syndical.

Mme Prouveur expose la délibération consistant à désigner un titulaire et un suppléant au sein du syndicat (SIVU) du Val de Marque.

Mr le Maire complète cet exposé en expliquant la genèse de la création de ce SIVU et son rôle, notamment en matière de gestion mutualisée des dossiers d'urbanisme entre villes du secteur.

Mr le Maire est seul candidat au poste de représentant titulaire. Mme Prouveur et Mr D'hulst sont candidats au poste de suppléant.

Le conseil élit à l'unanimité Mr le Maire comme représentant titulaire et élit Mme Prouveur (19 Voix) comme représentant suppléant (4 voix pour M D'hulst).

Délibération N° 14 : Ouverture d'un centre aéré du 3 au 14 Août 2020 inclus.

Mme Devin présente la délibération en précisant que compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, la ville a décidé d'offrir aux Willémois un service public supplémentaire de centre aéré par rapport aux autres étés.

Mr D'hulst demande le nombre d'inscrits à ce centre aéré.

Mme Devin répond que le chiffre définitif n'est pas encore connu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 15 : Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Nord – Aide à la prestation de service RAM. Renouvellement pour la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2023.

Mme Devin expose le renouvellement pour trois ans de la convention entre la CAF et la Mairie concernant la prestation RAM.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Points d'information :

- Mr le Maire informe les élus de la date du Conseil d'installation de la MEL, à savoir le 9 Juillet.
- Mr le Maire indique qu'en lien avec la gendarmerie, un dispositif de combat contre les dépôts de débris sauvages a été mis en place et que sur le secteur pavé, après avoir porté plainte nous avons retrouvé les pollueurs : ceux-ci ont retiré les déchets !
- Mr le Maire rend compte de la labellisation d'Agrotech comme parc d'innovation Régional (par le Conseil Régional) et précise que celle-ci apporte à Euratech un quasi doublement du budget et donc la création d'un emploi supplémentaire à Willems.

Réponses aux questions écrites de l'opposition :

- Règlement intérieur du Conseil :

Mr le Maire indique qu'il a été adopté lors du Conseil Municipal du 24 mai, qu'il comprend deux amendements acceptés de l'opposition et qu'il n'y a pas lieu d'en débattre à nouveau sauf à limiter par exemple le nombre de questions écrites en conseil.

- Demandes reçues au CCAS pendant le Covid :

Mr le Maire répond que les sujets relevant du CCAS se traitent en conseil d'administration du CCAS. Il précise que le Conseil d'installation du nouveau CCAS aura lieu le 10 Juillet prochain.

- Reprise des activités associatives :

Mr le Maire indique qu'elles ont toutes repris dès lors qu'elles sont organisées dans le strict respect des normes sanitaires légales, réglementaires ou selon les consignes des fédérations sportives respectives.

- Réouverture du pôle ECLAT :

Mr le Maire évoque l'arrêté municipal par lequel tous les bâtiments publics locaux ont été réouverts.

- Budget consacré aux masques et gel hydroalcoolique :

Mr le Maire fait un état détaillé des dépenses qui s'élèvent à 22 000 € et annonce qu'une subvention de 2635 € a été obtenue pour ce qui concerne les masques.

- Dépenses budgétaires globales pendant le Covid :

Mr le Maire retrace les deux sections de dépenses (fonctionnement et investissement) en précisant que compte-tenu du contexte sanitaire, certaines dépenses n'ont pas été engagées mais certaines recettes n'ont pu être encaissées non plus : Fin Juin 2020 il précise que l'exécution du budget est 43 % en investissement et 34 % en fonctionnement alors qu'à cette époque, nous devrions être plus proches de 50 %.

- Demande de salle pour l'opposition :

Mr le Maire donne son accord pour la mise à disposition d'une salle en Mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 H 25.